

FEDERATION FRANCAISE DE PECHE SPORTIVE AU COUP

Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative sous le n° 94 – S - 130



C.D. 33

COMITE DEPARTEMENTAL DE PÊCHE AU COUP DE LA GIRONDE

CHAMPIONNAT DE GIRONDE 1ère Division Départementale 2016

SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 juin 2016

LAC FEDERAL de FONTAUDAIN



Avec l'aimable soutien de :

A.I.E.G. Gironde



Président : COLOMBIES Michel - 4 rue Clément Marot - 33270 FLOIRAC

☎ 06 14 09 52 78

Email : mimicolombies@hotmail.fr

FEDERATION FRANCAISE DE PECHE SPORTIVE AU COUP

Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative sous le n° 94 – S - 130



C.D. 33

COMITE DEPARTEMENTAL DE PÊCHE AU COUP DE LA GIRONDE

1^{ère} DIVISION DÉPARTEMENTALE

18 et 19 JUIN 2016

PARCOURS : Lac Fédéral de FONTAUDAIN

1ERE MANCHE

Samedi 18 juin 2016

Rendez vous	12h30	
Tirage au sort / secteurs	13h00	
Début des contrôles	13h50	(1 ^{er} signal)
Amorçage	14h50	(2 ^{ème} signal)
Début de la manche	15h00	(3 ^{ème} signal)
Reste 5 minutes	17h55	(4 ^{ème} signal)
Fin de la manche	18h00	(5 ^{ème} signal)

2EME MANCHE

Dimanche 19 juin 2016

Rendez vous	06h30	(café offert)
Tirage au sort colonne/secteurs	07h00	
Début des contrôles	07h20	(1 ^{er} signal)
Amorçage	08h20	(2 ^{ème} signal)
Début de la manche	08h30	(3 ^{ème} signal)
Reste 5 minutes	11h25	(4 ^{ème} signal)
Fin de la manche	11h30	(5 ^{ème} signal)

3EME MANCHE

Dimanche 19 juin 2016

Rendez vous	13h30	
Tirage au sort des secteurs	13h35	
Début des contrôles	13h50	(1 ^{er} signal)
Amorçage	14h50	(2 ^{ème} signal)
Début de la manche	15h00	(3 ^{ème} signal)
Reste 5 minutes	17h55	(4 ^{ème} signal)
Fin de la manche	18h00	(5 ^{ème} signal)

REGLEMENT : Règlement FFPSC, championnats et grandes épreuves.

Esches animales : **1 LITRE esches dont 0,5L de fouillis.**

Amorce limitée à **10 litres** (farines mouillées, non tassées, tous ingrédients confondus).

RAPPEL IMPORTANT Contrôle des esches et de l'amorce : les esches doivent être présentées en totalité dans les boîtes mesures y compris le fouillis. Tout doit-être prêt et mis en place avant le contrôle.

Le tamisage des amorces ainsi que le brassage avec un batteur électrique est interdit après le contrôle

A ce stade du championnat il est indispensable que les compétiteurs maîtrisent parfaitement le règlement et qu'ils le respectent. Un soin particulier sera appliqué au contrôle et au déroulement de la compétition

**RAPPEL : LA LICENCE DEVRA ETRE PRESENTEE AVEC LE TALON ANNUEL SIGNE PAR UN MEDECIN OU A
DEFAUT ACCOMPAGNEE D'UN CERTIFICAT MEDICAL.**

Le certificat de sur-classement est obligatoire pour les catégories vétéran / féminine / cadet et minime

En cas de problème de dernière minute prévenir par tel :

Michel COLOMBIES : 06.14.09.52.78

Jean-Paul LEBOIS : 06.68.15.31.04

Président : COLOMBIES Michel - 4 rue Clément Marot - 33270 FLOIRAC



C.D. 33

COMITE DEPARTEMENTAL DE PÊCHE AU COUP DE LA GIRONDE

1^{ère} DIVISION DÉPARTEMENTALE

18 et 19 JUIN 2016

Pendant les deux jours de Compétition

RESTAURATION CHAUDE ET FROIDE / BUVETTE

Organisée par

A.I.E.G. GIRONDE

A partir de 11 heures le samedi matin

TOMBOLA du CD33